

Direction départementale des territoires

Liverie Égalité Fr<u>aternité</u>

DECLARATION D'EXISTENCE D'UN PLAN D'EAU

En vue de la régularisation administrative au titre de l'article L.214-6 du code de l'environnement

Informations sur le propriétaire Joindre un justificatif de propriété		
Personne Physique	Personne morale	
Nom, prénom : (ou raison sociale , indivision,) :	Dénomination ou raison sociale :	
	Nom, prénom et qualité du signataire :	
Date de naissance :	Numéro SIRET :	
Adresse :		
Code postal : Commune :		
n° téléphone : Adresse courriel :	n° portable :	
Localisation	on du plan d'eau	
Joindre un plan de localisatio	n (plan au 1/25 000, plan cadastral)	
Commune (s) d'implantation du plan d'eau :		
Lieu-dit: Nom du	plan d'eau :	
Références cadastrales : section(s) - n° parcelle(s) :		
Danaian Sara and Ma	r ot à rotourner à le .	

Dossier à compléter et à retourner à la :

Direction Départementale des Territoires Service Eau Environnement Risques Cité administrative 24016 PERIGUEUX CEDEX

Les informations fournies par l'exploitant ou le propriétaire permettent à l'administration de reconnaître l'existence des ouvrages, installations, aménagements ou activités déclarés qui pourront alors en poursuivre l'exploitation et les activités qui y sont liées.

Dans certains cas, le Préfet de la Dordogne pourra exiger la production des pièces complémentaires mentionnées aux articles R.214-6 ou R.214-32 du Code de l'Environnement.

De plus, s'il apparaissait que l'existence ou le fonctionnement du plan d'eau présente un risque d'atteinte à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, et plus particulièrement à la préservation du milieu aquatique et de la continuité écologique, le Préfet de la Dordogne pourra prescrire des mesures complémentaires par arrêté. Il en va de même de la satisfaction des exigences de sécurité publique.

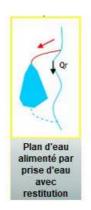
Préambule

Alimentation :

L'alimentation en eau d'un plan d'eau peut se faire de différentes façons :





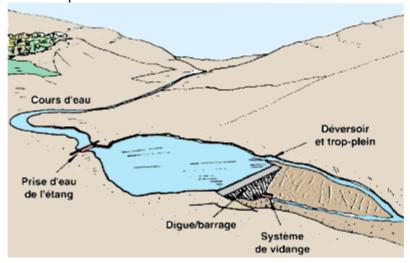






Barrage :

Un plan d'eau est souvent équipé d'un barrage pour retenir l'eau, qu'il soit en remblai, maçonné, en béton ou autre. Ces dimensions peuvent être modestes :



Aménagements divers

Un plan d'eau peut être équipé de plusieurs aménagements pour améliorer sa facilité d'exploitation et réduire son impact sur le milieu récepteur en aval



Informations sur le plan d'eau

Joindre un justificatif d'antériorité attestant de l'existence effective du plan d'eau avant le 29 mars 1993 (carte ancienne, attestation du notaire, relevé MSA, attestation du maire ou attestation sur l'honneur ...)

Date de création du plan d	d'eau :		
Le cas échéant, n° « cascade », date de l'autorisation, du récépissé de déclaration ou du courrier de reconnaissance :			
Nom des anciens propriétaires (si différent) :			
Superficie du plan d'eau e	Superficie du plan d'eau en m² : Volume estimé en m³ :		
Usage du plan d'eau :	abreuvement des animaux	☐ irrigation	pisciculture
	agrément , loisirs	défense incendie	aucun usage
	autre (préciser) :		
Provenance de l'eau Informations disponibles : http://www.dordogne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-Eau-Biodiversite-Risques/Eau-et-milieux-			
	<u>nttp://www.dordogne.gouv.π/Ροπτία</u> Cartographie-departementale-des-cou		
Un écoulement	t « même temporaire » présentant un lit	marqué est a priori considéré	comme un cours d'eau (ru, ruisselet, rigole)
cours d'eau	nappe d'accompagneme	ent d'un cours d'eau	
Nom du cou	rs d'eau :		
Catégorie pi	scicole :	☐ 2 ^{ème} catégorie ☐ ।	ne sait pas
Le plan d'ea	u est-il établi en barrage du cours c	l'eau :	on]
'	ou en dérivation du cours o		•
	Réglage po	ossible du débit dérivé :	-] [oui]
	 Débit dériv 	é si connu (l/s) :	
	Type de pr	ise d'eau :	
		☐ Barrage ou seuil ☐	Canalisation Canal à ciel ouvert
	Description et dimensions de la prise d'eau :		
	et / dans la nappe phréatique, 🔲 dar	ou	
			e
(décrire l'installation, _l	préciser le lieu de pompage, le déb	it de la pompe)	
		ou	
sources internes (uniquement si celles-ci sont sur le fonds		
ruissellement des		ou	
		ou	
autre alimentation	du plan d'eau <i>(à préciser) :</i>	Ou-	

Barrage et digue		
Description du barrage (type, matériaux utilisés) :		
Hauteur du barrage par rapport au terrain naturel (H) :		
Hauteur de sécurité (revanche) (R) :		
Largeur du barrage en crête (L) :		
Profondeur maximale de l'eau (A) :		
Longueur du barrage :		
Végétation présente sur le barrage : \		
Equipements de régulation		
Trop plein description et dimensions :		
Moine à paroi centrale description :		
Autre (à préciser) :		
Ces équipements sont ils en état de fonctionnement ?		
Ces equipements sont ils en etat de fonctionnement ? [oui] [non]		
Restitution du débit réservé d'un cours d'eau (L.214-18 du code de l'environnement)		
Description du dispositif permettant de maintenir un débit minimum dans le cours d'eau :		
Débit réservé (si connu) :		
Equipements de sécurité		
☐ Dispositif de déversoir de crue ☐ [oui] ☐ [non]		
Dimensions (hauteur, largeur ou diamètre) et description :		
Ouvrages divers		
Grilles à l'amont du plan d'eau [oui] [non] et à l'aval [oui] [non] Dimensions des mailles des grilles :		
Présence d'une pêcherie permanente 🔲 [oui] 🔲 [non]		
Description de la pêcherie (dimensions, fonctionnement…) :		
Equipements de vidange		
Système de vidange :		
☐ Vanne (description et dimensions) :		
☐ Moine ou équivalent		
☐ Pas d'équipement de vidange ☐ Equipement de vidange non fonctionnel		
Autre système de vidange (à préciser)		
Maîtrise possible du débit de vidange : : [[oui] [[non]		
Possibilité de vidanger tout le plan d'eau : : [oui] [non]		
Date de la dernière vidange : ou ☐ ne sait pas ou ☐ le plan d'eau n'a jamais été vidangé		
Bassin de décantation : [oui] [non]		
Description du bassin de décantation (dimensions, fonctionnement) :		

Opérations de vidange Joindre un ou des schémas de principe et tout autre document aidant à la compréhension de cette opération

Informations générales	
Personne responsable de la vidange	
Période de la vidange	
Gestion du poisson Espèces présentes (poissons, crustacés) :	
Mesure de destruction des espèces indésirables :	
Destination des carnassiers capturés sur les bassins de 1ère catégorie piscicole :	
Destination du produit de la pêche :	
Etat initial	
Le milieu récepteur : Identification du cours d'eau récepteur :	
Description du parcours des eaux de vidanges jusqu'au cours d'eau récepteur :	
La zone de travail Description des accès :	
Description de la pêcherie :	
Description et état de la zone de travail :	
Incidences prévisibles et dispositions mises en œuvres pour les éviter Rejet des vases et matières en suspension :	
Risque de réchauffement de l'eau du cours d'eau récepteur :	
Impact de l'augmentation du débit du cours d'eau récepteur :	

Incidences prévisibles et dispositions mises en œuvres pour les éviter				
Dissémination de la faune et de la flore indésirable vers le cours d'eau :				
Garantie du maintien du débit réservé dura	ant le remplissage du plan d'eau :			
Autre				
	ces prévisibles sur les sites Natura 2000			
Gestion-des-espaces-naturels-et-des-esp	rdogne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-Eau-Biodiversite-Risques/ deces-Chasse-et-Peche/Natura-2000/Natura-2000-en-Dordogne/Qui-s-occupe-des-			
sites	s-geres-par-le-departement-de-la-Dorodgne est conseillé de contacter l'animateur Natura 2000 du site			
Existe-t-il un site NATURA 2000, impacté	Références du site :			
par la vidange :				
[oui] [non]				
Objectifs de conservation du site :				
Évaluation des incidences :				
Mesures de	réduction et / ou compensatoires (le cas échéant)			

Rubriques de la nomenclature où sont rangés les ouvrages		
3.2.3.0 Plan d'eau :	☐ Surface entre 1000 m² et 3 ha☐ Surface > à 3ha	
3.2.5.0 Barrage de retenue de classe A, B, C	Hauteur > à 5 m et ($H^2 \sqrt{Volume}$ > 20) ou H> à 2 m et V>50 00 m³ et habitation à moins de 400 m à l'aval	
.2.1.0 Prélèvement dans un cours d'eau :	 entre 2 à 5 % du débit d'étiage ou entre 400 et 1000 m³/h à 5% du débit d'étiage ou >1000m³/h 	

Documents à joindre au formulaire				
Un justificatif de propriété				
Un plan de localisation (plan au 1/25 000, plan cadastral)				
Un justificatif d'antériorité attestant de l'existence effective du plan d'eau avant le 29 mars 1993 (carte ancienne, attestation du notaire, relevé MSA, attestation du maire ou attestation sur l'honneur)				
Un ou des schémas de principe et tout autre document aidant à la compréhension du fonctionnement du plan d'eau et de ses vidanges				

Le déclarant soussigné certifie sincères et véritables les informations mentionnées sur le présent document,

Nom et prénom du déclarant :

Qualité (propriétaire, exploitant, responsable de l'activité) :

Fait le

à

Signature